

Les garanties Atoll Santé Séniors



Atoll Santé Séniors vous propose 3 formules vous permettant de choisir les garanties les plus appropriées à vos besoins. Vous pouvez également souscrire en sus l'option « renfort optique-dentaire » ci-dessous.

GARANTIES ⁽¹⁾	TM ⁽²⁾	125 % TC ⁽¹⁾	150 % TC ⁽¹⁾
Hospitalisation :			
Frais de séjour:			
• en établissement conventionné	frais réels	frais réels	frais réels
• en établissement non conventionné	TM	125 % du TC	150 % du TC
Autres frais , y compris honoraires	TM	125 % du TC	150 % du TC
Forfait hospitalier journalier	garanti	garanti	garanti
Chambre particulière	33 €/jour. maxi 30 J/an	37 €/jour. maxi 60 J/an	37 €/jour. maxi 60 J/an
Tous actes sauf :	TM	125 % du TC	150 % du TC
• Pharmacie	100 % du TC	100 % du TC	100 % du TC
• actes en K	100 % du TC	125 % du TC	150 % du TC
Optique , y compris lentilles jetables ou non, et chirurgie correctrice de la myopie (remboursés ou non par le RO)	65 €	99 €	131 €
Dentaire			
• soins	100 % du TC	125 % du TC	150 % du TC
• prothèses	100 % du TC	163 €	245 €
Prothèses auditives	114 €	163 €	228 €
Autres prothèses	100 % du TC	125 % du TC	150 % du TC
Cures thermales	83 €	99 €	131 €
Vaccin anti -grippal	garanti	garanti	garanti
Soins dispensés par un pédicure (acceptés ou refusés par le RO)	18 €/an sur dépassements	33 €/an sur dépassements	33 €/an sur dépassements
Forfait obsèques	489 €	814 €	1302 €
Tiers payant généralisé	Oui	Oui	Oui
Assistance santé	Oui	Oui	Oui
Protection juridique médicale	Oui	Oui	Oui

Optique, dentaire, pédicure, cures thermales, prothèses auditives : plafond par année d'assurance et par personne.

(1) Nos pourcentages s'appliquent toujours au tarif de convention (TC) ; ils incluent le remboursement du Régime Obligatoire (RO).

(2) Le ticket modérateur (TM) : différence entre le tarif déterminé par le régime obligatoire et le remboursement effectué par celui-ci.

Renfort optique dentaire.	Optique	Dentaire
1 ^{ère} année	50 €	163 €
2 ^{ème} année	83 €	204 €
3 ^{ème} année et suivantes	114 €	228 €